

# Conseil communal de Dippach

## Séances du lundi, 9 décembre 2024

Les conseillers communaux de la commune de Dippach sont priés de bien vouloir assister aux prochaines séances du conseil communal, <u>qui auront lieu en la salle polyvalente de la Maison de la Culture « Pontebier » à Schouweiler</u>, le lundi, 9 décembre 2024 à 14.00 heures.

#### **ORDRE DU JOUR:**

#### A Séance à huis clos

1. Personnel communal : Demande de mise en retraite d'un fonctionnaire communal à tâche complète dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, affecté au Service Scolaire – Décision

#### **B** Séance publique

- 1. Finances communales : Budget rectifié pour l'exercice 2024 et budget pour l'exercice 2025 Présentation des chiffres
- 2. Transactions immobilières : Cession gratuite entre la société à responsabilité limitée « FECCPROM S.à r.l. » et la Commune de Dippach en ce qui concerne des fonds sis à Dippach au lieu-dit « Beim Waassertuerm » Décision quant à l'acte notarié
- 3. Conventions et contrats :
  - 3.1. Convention de collaboration dans le cadre du fonctionnement de l'office social commun de Mamer Décision quant à la convention de 2024
  - 3.2. Contrat de bail commercial entre la commune et le tenancier de la Parkbrasserie « Schou » Avenant au contrat de bail Décision
- 4. Déclaration d'intention concernant la participation, et en particulier l'élaboration d'une étude de faisabilité relative à la construction d'une structure d'accueil pour personnes âgées avec la Commune de Reckange-sur-Mess Décision
- 5. Projet « Super Senior » du Mouvement pour l'Égalité des Chances pour tous Décision d'adhésion

- 6. Informations du collège des bourgmestre et échevins au conseil communal
- 7. Divers et questions des conseillers communaux

Schouweiler, le 3 décembre 2024

Pour le collège échevinal,

La présidente,

pour le secrétaire empêché,

(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Dirk KIRSCHTEN

### **Remarques:**

- Les discussions et propos en relation avec la séance publique du conseil communal seront enregistrés par voie électronique et mis à disposition du public, pour information, par le moyen du site internet de la commune, à savoir : <a href="https://www.dippach.lu">www.dippach.lu</a>.
- Le dossier en version papier est à la disposition des conseillers communaux pour consultation à la maison communale à partir du mardi, 3 décembre 2024. Il est à noter que c'est seulement cette version qui fait foi, alors que la version diffusée via SIGI-Drive de manière digitale est à considérer comme étant à titre indicatif.